Les cahiers de doléances de 1789 (sous-série 10 B)

Pour accéder aux documents

La **sous-série 10 B** des Archives départementales est consacrée aux cahiers de doléances de 1789. La collection est malheureusement incomplète.

Les cahiers de doléances originaux et des dossiers pédagogiques réalisés par le Centre de Recherches Bretonnes et Celtiques (CRBC) pour le bicentenaire de la Révolution sont accessibles en ligne.

Cliquez ici pour accéder aux cahiers numérisés et à leur transcription.

Typologies et composition de la sous-série 10 B

Les documents de la sous-série 10 B sont rassemblés par sénéchaussée. Les principales typologies présentées ci-dessous ne se retrouvent pas systématiquement dans chaque sénéchaussée.

Les différents cahiers de doléances :

- Cahier de paroisse.
- Cahier général de sénéchaussée.
- Cahier des corporations et des corps de métiers.
- Cahier commun des différents corps, communautés et corporations.

Les pièces préparatoires aux États généraux :

- Convocation aux États généraux.
- Règlement fait par le Roi pour la convocation aux États généraux du 24 janvier 1789.
- Règlement fait par le Roi pour la convocation aux États généraux dans la province de Bretagne du 16 mars 1789.
- Placet au Roi.
- Extraits des registres des délibérations des villes et paroisses donnant procuration à leurs délégués.
- Procès-verbaux de l'élection des députés.
- Correspondance et procurations.
- État des dépenses des électeurs.

Sources complémentaires

Aux Archives départementales du Finistère :

- Fonds d'archives :
  - **60 G 8** : cahier de doléances du recteur d'Elliant, Jacques Louis Guino, 31 mars 1789.
    Accès au document numérisé
  - **100 J** : notamment 100 J 1 à 3.
    Accès à l'inventaire et aux documents numérisés
  - **1 J 59** : documents manuscrits et imprimés concernant les débuts de la Révolution en Bretagne, 1791.
  - **2145 W** : cahiers citoyens de 2019.
- Fonds de la bibliothèque :
  - **Q8RR 43** : *Alors naquit le Finistère*, Claude Fagnen et Marc Tanguy, catalogue d'exposition des Archives départementales du Finistère, 1990.
  - **Q8M 92-1** et **Q8M 92-2** : *Les origines de la Révolution en Bretagne*, Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé, tome 1 et 2, 1885.
  - **Q8NN 5** : *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les États généraux de 1789*, Jean Savina et Daniel Bernard, 1927.
  - **Q8MM 20** : *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Jean Savina, 1926.
  - **TU 203** : Mémoire de maîtrise, *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Châteauneuf-du-Faou, Gourin et Quimperlé*, Albert Motir, 1969.

Aux Archives nationales :

- **Sous-série B/A et sous-série B/III** : Élections aux États généraux de 1789.
- **Série C//14 à 25** : Procès-verbaux des assemblées électorales, cahiers de doléances et autres documents relatifs à l'élection des députés aux États généraux pour les bailliages principaux ou juridictions assimilées, mars-avril 1789.

Aux Archives départementales du Morbihan :

- **B 2403** (fonds de la sénéchaussée de Gourin) : cahier de doléances du tiers état et procès-verbal d'élection des députés de la paroisse de Leuhan.
  Accès aux documents numérisés sur le site des Archives départementales du Morbihan :
  - Cahier de doléances de Leuhan et sa transcription
  - Procès-verbal d'élection de Leuhan et sa transcription

Aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine :

- **Sous-série 2 B** (sénéchaussée et siège présidial de Rennes) : cahier de doléances de la paroisse de Botshorel et procès-verbaux d'élection des députés des paroisses de Botsorhel et Guerlesquin.
  Accès aux reproductions numérisées :
  - Cahier de doléances de Botsorhel
  - Procès-verbal d'élection de Botsorhel
  - Procès-verbal d'élection de Guerlesquin

Aux Archives municipales de Quimper :

- **BB 33 :** cahiers de doléances du tiers état de Quimper, procès verbaux d'élections des députés des différentes corporations et de la communauté de ville, imprimés officiels, correspondance).
  Accès aux documents numérisés sur le site de la ville

Aux Archives municipales de Morlaix :

- **Séries AA et HH** :
  - **AA 56** : procès-verbal d'élection des députés de la ville de Morlaix.
    Accès à la reproduction numérisée du procès-verbal
  - **AA 68** : cahier de doléances du tiers état de la ville de Morlaix.
    Accès à la reproduction numérisée du cahier de doléances
  - **AA 59 à 67** : cahiers de doléances des corporations, corps de métiers et notables de la ville de Morlaix.
  - **HH 6** : cahier de doléances des chefs et ouvriers de la manufacture royale du tabac de la ville de Morlaix.

Doléances de la paroisse d'Audierne - sénéchaussée de Quimper (10 B 22)

Doléances de la paroisse de Nizon - sénéchaussée de Concarneau (10 B 11)

Cahier général de la sénéchaussée de Concarneau (10 B 11)

Cahier général des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau (10 B 21)

Pour comprendre la sous-série 10 B

Les **cahiers de doléances de 1789** du Finistère sont un **témoignage de la société d'Ancien Régime de la fin du XVIII^{ème} siècle**.

Ces cahiers constituent un recueil de vœux, demandes et protestations adressé au roi. Ils sont rédigés dans le cadre des **États généraux** convoqués par le roi pendant une période de difficultés et rassemblant des représentants des trois ordres du royaume (clergé, noblesse et tiers état).

Si certains forment de véritables livrets, d'autres se résument parfois à une feuille. Leur contenu est le reflet des contrastes entre les villes, les paroisses rurales et les paroisses maritimes. Ils mettent en lumière les aspirations et les mécontentements des Bretons de 1789.

Pendant les mois qui précèdent la rédaction de ces cahiers, il règne une certaine agitation. Le sujet de controverse principal en Bretagne porte sur le mode de convocation des représentants aux États généraux.

D'un contexte national à un contexte local

La France de 1789 est en crise : crise économique, crise politique et sociale. Afin de remédier à cette situation, Louis XVI convoque les États généraux en août 1788. Ils se tiendront le 5 mai 1789.

Les **États généraux**, assemblée réunissant des représentants des trois ordres (clergé, noblesse, tiers état), sont une occasion pour les sujets de communiquer avec leur souverain.

Le **tiers état**, qui représente alors 95 % de la population, obtient, le 27 décembre 1788, que le nombre de ses députés soit égal à celui des deux autres ordres réunis. Les députés du tiers état, en nombre désormais égal à celui des représentants des deux ordres privilégiés, demandent de voter non par ordre mais par tête. Ils obtiennent gain de cause le 27 juin 1789, jour de la transformation des États généraux en Assemblée nationale.

Le contexte breton

En Bretagne, il existe également une assemblée appelée **États de Bretagne**.

Les membres de cette assemblée souhaitent que la représentation bretonne aux États généraux soit désignée dans le cadre de cette assemblée provinciale. Le tiers état, défavorable, réclame un fonctionnement identique aux autres provinces.

En effet, peuvent participer aux États de Bretagne tous les nobles de la province, les neuf évêques, un chanoine de chaque cathédrale et les abbés de quarante abbayes. Le tiers état y est seulement représenté par les délégués de quarante-deux villes. Cette configuration privilégie donc la noblesse et le haut-clergé. Le bas-clergé, le peuple des villes et les paysans ne sont, en effet, pas directement représentés aux États de Bretagne.

Le 24 janvier 1789, un règlement royal fixe le mode d'élection des députés aux États généraux. En ce qui concerne la **Bretagne**, le texte est complété par un règlement spécial du 16 mars 1789. Le roi s'y prononce en faveur du tiers état.

88 représentants pourront ainsi être désignés par les Bretons : 22 pour la noblesse, 22 pour le clergé et 44 pour le tiers état qui obtient une double représentation. Mais la noblesse et le haut-clergé refusent d'élire des députés au nom de la défense de leurs droits. Le nombre de députés bretons se réduit donc à 66 : 22 pour le bas-clergé qui récupère tous les sièges du clergé et 44 pour le tiers état.

Élections des députés et rédaction des cahiers de doléances

En Bretagne, elles se déroulent à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 1789.

Les élections des députés

Les **sénéchaussées**, circonscriptions à finalité essentiellement judiciaire, servent de circonscriptions électorales pour le **tiers état**. Dans chaque paroisse, seuls les **hommes majeurs de plus de 25 ans et portés au rôle des impositions** peuvent se réunir. Ils sont invités à élire leurs députés qui les représenteront à l'assemblée de sénéchaussée puis, pour partie, aux États généraux. Certaines villes suivent le même mode d'organisation, d'autres organisent au préalable des réunions par corps de métiers.

Le règlement royal prévoit que les réunions aient lieu le 1er avril 1789. Ce calendrier de convocation étant trop serré, certains sénéchaux reportent cette date afin de laisser le temps aux paroisses d'organiser leur assemblée.

Le **bas clergé** se réunit le 2 avril 1789, dans chaque ville épiscopale, pour désigner directement ses députés et rédiger ses doléances. La **noblesse** et le **haut-clergé** sont convoqués à Saint-Brieuc le 16 avril 1789 pour faire de même. Ils refusent d'élire des représentants estimant que la coutume de Bretagne n'est pas respectée pour ces élections.

Le nombre de députés élus doit, en principe, être proportionnel à la population.

Les cahiers de doléances

Des cahiers de doléances sont rédigés lors des élections des députés.

Dans les paroisses, les cahiers sont souvent rédigés de manière similaire, se servant de modèles mis à leur disposition et traduits par des hommes de loi. En effet, la plupart des électeurs était illettrée et ne parlait que la langue bretonne. Ce sont donc souvent des bourgeois libéraux, des recteurs, des procureurs fiscaux, des notaires qui ont rédigé les cahiers.

Dans le **Finistère**, les doléances s'apparentent à celles des populations des autres régions françaises. Les sujets assurent leur loyauté au roi mais se plaignent du poids des droits féodaux et espèrent la réforme du système fiscal. Ils demandent, également, l'amélioration de l'administration (justice, police et charges publiques). Le tiers état demande une amélioration de sa condition et, notamment, le fonctionnement plus régulier des États généraux.

Extrait du règlement du 16 mars 1789 fixant pour la Bretagne le mode d'élection des députés aux États généraux (10 B 10) :

Tableau de répartition des députés

Sénéchaussées	Nombre des électeurs de chaque sénéchaussée	Nombre des députés du tiers état aux États généraux
Brest	-	2
Lesneven	-	2
Châteaulin	8	2
Châteauneuf	4	
Carhaix	8	
Gourin	4	
Quimperlé	4	
Concarneau	4	3
Quimper	16	
Morlaix	8	4
Lannion	26	

Déclaration du roi prescrivant la tenue des États généraux - 1788 (10 B 6)

Lettre du roi pour la convocation du tiers état aux États généraux - 16 mars 1789 (10 B 10)

Règlement fait par le roi pour l'exécution des Lettres de convocation - 24 janvier 1789 (10 B 10)

Règlement fait par le roi pour la convocation aux États généraux, dans sa province de Bretagne - 16 mars 1789 (10 B 10)

Action culturelle et éducative

Les dossiers pédagogiques du CRBC

Les dossiers pédagogiques disponibles dans cet espace ont été réalisés en 1989 pour le bicentenaire de la Révolution, par le **centre de Recherche bretonne et celtique (CRBC)**, l'**université de Bretagne occidentale** et le **Conseil général du Finistère**. Ils sont conservés sous la cote Q4NN 5.

Ont participé : Geneviève Audrézet, Thierry Cléac'h, Pascal Coloigner, Gilles Couix, Bruno Delima, Gwenaël Divanac'h, Mireille Dufrenoy, Patrick Garrec, Hélène Gombert, Francis Gourret, Jacques Guéguen, Chantal Guillou, Ronan Legris, Patrick Le Roux, Pierre Ménesguen, Fañch Roudaut, Raymond Roussel, Maurice Tristant.

Les documents originaux ont été transcrits par Fañch Roudaut, professeur à l'UBO, dans une orthographe modernisée.

Chaque dossier présente par paroisse :

- **une introduction générale**

  Fichier
  Introduction générale (.pdf - 193.86 KB)

- **une notice sur la sénéchaussée**

  Fichier
  Sénéchaussée de Brest (.pdf - 27.43 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Carhaix (.pdf - 38.96 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Châteaulin (.pdf - 41.55 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Châteauneuf (.pdf - 32.47 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Concarneau (.pdf - 35.46 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Lesneven (.pdf - 50.98 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Morlaix (.pdf - 45.86 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Quimper (.pdf - 51.84 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Quimperlé (.pdf - 22.63 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Gourin (.pdf - 30.14 KB)
  Fichier
  Sénéchaussée de Rennes (.pdf - 36.51 KB)

- **une carte des sénéchaussées**

  Fichier
  Carte des sénéchaussées du Finistère (.pdf - 278.47 KB)

- **une reproduction du procès-verbal de l'assemblée de la paroisse et du cahier de doléances** (lorsqu'ils sont présents)

  Conservées dans les dossiers pédagogiques papier (Q4NN 5)

- **une transcription des documents originaux dans une orthographe modernisée**

  Accès aux cahiers de doléances numérisés et à leur transcription

- **une reproduction de la carte de Cassini pour situer la paroisse concernée**

  Conservées dans les dossiers pédagogiques papier (Q4NN 5)

- **un glossaire des termes contenus dans les cahiers de doléances de 1789**

  Fichier
  Glossaire des termes contenus dans les cahiers de doléances de 1789 (.pdf - 182.33 KB)

Atelier-visite à destination des scolaires



Les Archives départementales du Finistère proposent un atelier-visite sur **le thème des cahiers de doléances et la Révolution**.

L'occasion de coupler une visite des coulisses des Archives avec un temps de recherches et d'étude de documents originaux.

Inventaires

- Accès aux cahiers de doléances numérisés et à leur transcription
- Accès à l'inventaire de la sous-série 10 B

Lien utile
Page France Archives "Rechercher un cahier de doléances"

- Quelques repères chronologiques
- 1788
- 1789
- 1790

Quelques repères chronologiques

1788

Août

- Louis XVI annonce la convocation des États généraux.

Décembre

- 27 décembre : Le tiers état obtient que le nombre de ses représentants soit égal à celui des deux autres ordres réunis (clergé et noblesse).

1789

Janvier

- 24 janvier : Règlement royal fixant le mode d'élection des députés aux États généraux.

Mars

- 16 mars : Règlement spécial pour la Bretagne concernant le mode d'élection des députés aux États

généraux.

Février-mai

- Élection des représentant aux États généraux et rédaction des cahiers de doléances ; de la fin mars au début d'avril en Bretagne.

Mai

- 2 mai : Le Roi Louis XVI rencontre séparément les trois ordres.
- 5 mai : Ouverture des États généraux à Versailles.
- 6 mai : Le Tiers État prend le nom de « Communes ».

Juin

- 17 juin : Le tiers état se proclame « Assemblée Nationale ».
- 20 juin : Serment du Jeu de paume ; les députés, issus en grande majorité du tiers état, prêtent serment de ne pas se séparer avant d'avoir doté le pays d'une constitution.
- 27 juin : Le roi cède aux revendications et accepte la transformation des États généraux en Assemblée Nationale.

Juillet

- 9 juillet : Proclamation de l'Assemblée constituante.
- 14 juillet : Prise de la Bastille.

Août

- 4 août : Loi relative à l'abolition des privilèges et d'une partie des droits féodaux.
- 26 août : Adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Novembre

- 2 novembre : Décision prise par l'Assemblée de nationaliser les biens du clergé catholique afin de rembourser les dettes de l'État.

1790

Février

- 26 février : Création des départements par l'Assemblée.

Juillet

- 22 juillet : Le roi accepte la Constitution civile du clergé.

Octobre

- 21 octobre : Adoption du drapeau tricolore qui remplace le drapeau royal.